

Décision Modificative n°2 – Budget Principal

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer

CM 10.07.26.
Délibération n°17

Décision Modificative n°2 – Budget Principal

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°53 du 24 février 2026, adoptant le budget primitif du budget PRINCIPAL ;

Vu la délibération n°29 du 24 février 2026, approuvant la reprise anticipée et affectation provisoire des résultats 2025 du budget PRINCIPAL ;

Vu la délibération n°23 du 26 mai 2026, approuvant l'affectation définitive des résultats 2025 du budget annexe EAU ;

Vu la délibération n°24 du 26 mai 2026, approuvant l'affectation définitive des résultats 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;

Vu la délibération n°25 du 26 mai 2026, approuvant l'affectation définitive des résultats 2025 du budget PRINCIPAL ;

Vu la délibération n°31 du 26 mai 2026, approuvant la décision modificative n°1 du budget PRINCIPAL ;

Considérant la fin des mises à disposition d'un agent au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1^{er} juin 2026 et d'un agent à la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (TDM) à compter du 1^{er} septembre 2026 et compte tenu de la mise à disposition d'un agent du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 à la régie des eaux de TDM, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires par une diminution en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6288 – Autres pour un montant de -28 650,00 euros, par une diminution en recettes de fonctionnement au chapitre 70, sur le compte 70843 – MAD personnel au CCAS pour un montant de – 18 600,00 euros, sur le compte 70846 – MAD personnel au GFP de rattachement pour un montant de – 15 100,00 euros et par une augmentation en recettes au chapitre 70, sur le compte 70848 – MAD personnel aux autres organisme pour un montant de + 5 050,00 euros ;

Considérant que la Boutique Pamparina ne sera pas ouverte en 2026, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires prévus initialement en diminuant les recettes de fonctionnement au chapitre 70, sur le compte 7078 – Autres marchandises qui sera équilibré par une diminution des dépenses de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6288 – Autres pour un montant de – 4 000,00 euros ;

Considérant la vente aux enchères de fenêtres de l'ancien bâtiment Défi-Mode et la nécessité de payer la commission suite à cette vente, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en augmentant les recettes de fonctionnement au chapitre 75, sur le compte 75888 – Autres produits divers de gestion courante et en augmentant les dépenses de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6288 – Autres pour un montant de + 1 080,00 euros ;

Considérant les listes de créances éteintes fournies par le Service de Gestion Comptable (SGC) pour les dettes d'eau et d'assainissement et la nécessité de reprendre des provisions prévues à cette effet, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en recettes de fonctionnement en augmentant au chapitre 78, sur le compte 7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants, et en dépenses de fonctionnement en augmentant au chapitre 65, sur le compte 6542 – Créances éteintes pour un montant de + 488,65 euros ;

Considérant le montant voté par la Communauté de communes de TDM pour l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) de la Commune de Thiers pour 2026 suite aux différents travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en dépenses d'investissement au chapitre 204, sur le compte 2046 – ACI pour un montant de + 50 000,00 euros. Afin d'équilibrer le budget, il est également nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en diminuant en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6288 – Autres pour un montant de – 50 000,00 euros et en augmentant

CM 10.07.26.
Délibération n°17

en dépenses de fonctionnement au chapitre 023, sur le compte 023 – Virement à la section d’investissement ainsi qu’en recettes d’investissement au chapitre 021, sur le compte 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de + 50 000,00 euros ;

Considérant les travaux supplémentaires sur le mur de soutènement de la Maison des associations rue Prosper Marilhat, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en dépenses d’investissement au chapitre 23, sur le compte 2313 – Construction en cours qui sera équilibré par une augmentation en recettes d’investissement au chapitre 16, sur le compte 1641 – Emprunts pour un montant de + 12 600,00 euros ;

Considérant la nécessité de couvrir l’intégralité des amortissements 2026, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires prévus sur les chapitres 040 et 042 en augmentant en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, sur le compte 6811 – Dotations aux amortissements et en recettes d’investissement au chapitre 040, sur le compte 281838 – Amortissements matériels informatique pour un montant de + 20 000,00 euros. Afin d’équilibrer le budget, il sera également réajusté les crédits budgétaires en diminuant en dépenses de fonctionnement au chapitre 023, le compte 023 – Virement à la section d’investissement et en recettes d’investissement au chapitre 021, le compte 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de – 20 000,00 euros ;

Considérant le besoin d’acquérir un véhicule pour l’évacuation des encombrants suite à la fin des prestations réalisées par les Entreprises à But d’Emploi (EBE) par le biais de la Société Publique Locale (SPL) GAIA, et compte tenu des conventions avec l’entreprise ALCOME pour la réduction des mégots dans les espaces publics et avec l’entreprise CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés, dont les sommes doivent être ciblées spécifiquement pour des dépenses de propreté urbaine, il est nécessaire d’ajuster les crédits budgétaires en dépenses d’investissement au chapitre 21, sur le compte 215731 – Matériel roulant outillage et matériel de voirie, en recettes de fonctionnement au chapitre 74, sur le compte 74888 – Autres subventions pour un montant de + 29 400,00 euros. Afin d’équilibrer le budget, il sera également réajusté les crédits budgétaires en augmentant en dépenses de fonctionnement au chapitre 023, le compte 023 – Virement à la section d’investissement et en recettes d’investissement au chapitre 021, le compte 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de + 29 400,00 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR	Dépenses	BP + DM + AS + RAR	Recettes
	Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6288 – Autres services extérieurs		- 81 570,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	4 529 760,88 €	- 81 570,00 €		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6542 – Créances éteintes		+ 488,65 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	3 208 663,18 €	+ 488,65 €		
<i>Chapitre 70 – Produits des services</i>				

CM 10.07.26.
Délibération n°17

C/70/7078 – Autres marchandises				- 4 000,00 €
C/70/70843 – MAD personnel aux CCAS				- 18 600,00 €
C/70/70846 – MAD personnel au GFP de Rattachement				- 15 100,00 €
C/70/70848 – MAD personnel aux autres organismes				+ 5 050,00 €
<i>Sous total chapitre 70</i>			747 092,00 €	- 32 650,00 €
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>				
C/74/747888 – Autres Subventions				+ 29 400,00 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			3 123 014,39 €	+ 29 400,00 €
<i>Chapitre 75 – Produits de gestion courante</i>				
C/75/75888 – Autres produits divers de gestion courante				+ 1 080,00 €
<i>Sous total chapitre 75</i>			450 569,00 €	+ 1 080,00 €
<i>Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>				
C/78/7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants				+ 488,65 €
<i>Sous total chapitre 78</i>			- €	+ 488,65 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- 81 081,35 €		- 1 681,35 €
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		+ 59 400,00 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	2 681 039,52 €	+ 59 400,00 €		
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				
C/042/6811 - Dotations aux amortissements		+ 20 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 042</i>	995 000,00 €	+ 20 000,00 €		- €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		+ 50 000,00 €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 1 681,35 €		- 1 681,35 €
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				

CM 10.07.26.
Délibération n°17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget PRINCIPAL telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTION	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX



CM 10.07.26.
Délibération n°17

<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/2046 – Attribution de compensation d'investissement		+ 50 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 204</i>	135 000,00 €	+ 50 000,00 €		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/215731 – Matériel roulant outillage et matériel de voirie		+ 29 400,00 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	978 081,97 €	+ 29 400,00 €		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2313 – Constructions		+ 12 600,00 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	4 212 839,64 €	+ 12 600,00 €	- €	- €
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				+ 12 600,00 €
<i>Sous total chapitre 16</i>		- €	959 375,47 €	+ 12 600,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 92 000,00 €		+ 12 600,00 €
<i>Dépenses et recettes d'ordre d'investissement</i>				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
C/021 – Virement de la section de fonctionnement				+ 59 400,00 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			2 681 039,52 €	+ 59 400,00 €
<i>Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections</i>				
D/040/281838 - Amortissements matériel informatique				+ 20 000,00 €
<i>Sous total chapitre 040</i>		- €	995 000,00 €	+ 20 000,00 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		- €		+ 79 400,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 92 000,00 €		+ 92 000,00 €